



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 14 :

CONVENTION DISPOSITIF
« AMBASSADEURS DU VELO »
VILLE DU BOUSCAT ET
ASSOCIATION UNIS CITE –
4^{EME} EDITION

Séance ordinaire du 14 Octobre 2014

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 14 Octobre 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absente : 1

Excusés : 5

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bernadette HIRSCH-WEIL (à Alain MARC), Thierry VALLEIX, (à Didier BLADOU), Pascal APERCE (à Emmanuelle ANGELINI), Nancy TRAORE (à Grégoire REYDIT), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Monique SOULAT)

Absente : Gloria QUETGLAS

Secrétaire : Monique SOULAT

**DOSSIER N° 14 : CONVENTION DISPOSITIF « AMBASSADEURS DU VELO »
VILLE DU BOUSCAT ET ASSOCIATION UNIS CITE –
4^{EME} EDITION**

RAPPORTEUR : Gwénaél LAMARQUE

L'un des axes forts de la politique des déplacements sur le territoire communautaire consiste à développer les mobilités alternatives à la voiture, en particulier l'usage utilitaire du vélo dont le bénéfice sur la santé, la qualité de l'air, le changement climatique, l'apaisement des déplacements n'est plus à démontrer. Les freins à cette pratique régulière sont nombreux (sentiment d'insécurité, méconnaissance des itinéraires, intempéries, tenue vestimentaire...) mais non rédhibitoires.

Pour lever ces inhibitions et inciter les Bouscatais à se mettre en selle, un partenariat est élaboré avec l'association Unis Cité, en charge de programmes en service civique volontaire. Ce dispositif, appelé « les ambassadeurs du vélo », s'inscrit dans une démarche partenariale plus large engagée depuis 2009 avec la Communauté Urbaine de Bordeaux pour la mise en œuvre d'un plan cyclable dit « innovant ». Adapté aux contraintes urbaines et construit selon un mode participatif, le plan cyclable propose aux Bouscatais, dans une logique de partage de la voirie, des itinéraires vélos malins ou sécurisés, des quartiers apaisés, des aménagements expérimentaux.

Concrètement, les Ambassadeurs, 3 jeunes volontaires du service civique, vont avoir à élaborer des actions d'animation à destination des habitants pour informer, inciter à la pratique du vélo et accompagner les volontaires qui souhaitent modifier leur mode de déplacement, sur leur trajet quotidien. Sur cette 4^{ème} édition du dispositif, les missions demandées aux ambassadeurs vont prioritairement porter sur : une aide à la démarche PDA (plan de déplacement d'administration), la communication du futur guide Eco mobilité de la Ville, et comme chaque année, un accompagnement d'actions portées par les services municipaux (ALSH, BIJ, ..), des animations à destination des habitants sur les événements (Fête des jardins, Semaine du Développement durable), des accompagnements de projets avec des associations bouscатаises intéressées. Le dispositif est mis en place pour la période du 28 octobre 2014 au 26 juin 2015, tous les mardis et mercredis.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'accompagnement des trois volontaires d'Unis Cité par le Pôle Développement durable de la Mairie et les moyens mis à disposition par la commune, à savoir : un lieu pour une permanence (local de la Chêneraie, association JLN), un stockage pour les vélos de prêt fournis par la CUB, une mise à disposition d'un outil informatique, un accès gratuit à la restauration en RPA, des outils d'animation et de communication en partenariat avec la CUB.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention proposé par l'association Unis Cité

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
34 voix POUR

Article 1 : Approuve les termes de la convention ci-annexée avec l'association Unis Cité,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document utile dans ce dossier.

Fait et délibéré le 14 Octobre 2014

LE MAIRE,


Patrick BOBET

